

EHPAD

# La Gloriette



La Gloriette  
E.H.P.A.D



Bienvenue à la  
Gloriette  
Bienvenue à la  
Gloriette  
Bienvenue à la  
Gloriette  
Bienvenue à la  
Gloriette  
Bienvenue à la  
Gloriette  
Bienvenue à la  
Gloriette



## Bienvenue à la Gloriette

Afin de vous accompagner lors de votre séjour au sein de l'Ehpad (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes), la Gloriette vous propose ce livret d'accueil préparé avec les différents services. Reflet de notre état d'esprit, il vous sera utile afin de disposer de toutes les informations sur l'établissement, sur nos valeurs, notamment celles qui touchent à votre qualité de vie et aux relations humaines. L'ensemble du personnel est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour une visite de l'établissement.

### La petite histoire

En mai 1985, une délibération du Conseil municipal est votée pour une opération de Foyer logement sur les anciennes serres de la propriété Laussedat et le choix du maître d'ouvrage est l'Office public départemental HLM 03. L'ouverture

de l'établissement a lieu le 13 avril 1992. Depuis 2002, la structure évolue au gré de la législation, pour devenir un Ehpad (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes). Aujourd'hui, le propriétaire est Allier Habitat.





# Gloriette

## Le statut

L'Ehpad La Gloriette est géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville d'Yzeure. Il entre dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi. L'établissement réalise conformément à la législation les évaluations internes et externes. L'EHPAD La Gloriette bénéficie d'une autorisation de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 (article L313-5 du code de l'Actions Sociales et des Familles).

## Les instances

L'Ehpad est géré par un directeur, nommé par le CCAS. Son rôle est d'assurer la gestion administrative, financière et technique de l'établissement.

Il exécute les décisions du Conseil d'administration qui définit la politique générale et délibère sur différents points. Le CCAS est présidé par le Maire d'Yzeure.

Le Conseil de la vie sociale, une instance consultative, est composé de représentants

des résidents, des familles, des personnels, de l'organisme gestionnaire, ainsi que d'un élu siégeant au Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie de l'établissement.

Les membres sont élus pour trois ans et se réunissent deux fois par an. Un compte-rendu est affiché dans l'établissement.

## Le public

L'établissement reçoit des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus, quel que soit leur sexe ou leur origine.

L'établissement accueille des bénéficiaires de l'Aide sociale et de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), ainsi que l'Aide personnalisée au logement (APL) sous réserve des revenus. L'admission est proposée par les médecins coordonnateurs et validée par le directeur.



## La capacité d'accueil

La Gloriette accueille au total 67 personnes en hébergement permanent. Trois lits sont prévus pour les hébergements temporaires. Ces séjours s'adressent à des personnes habituellement soutenues à leur domicile et dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une aide supplémentaire ponctuelle. Cela peut aussi être l'occasion, pour une personne, de se familiariser avec l'établissement afin de préparer une admission future. La durée du séjour pour

l'hébergement temporaire est limitée à 90 jours par an. L'aide allouée par le Conseil départemental, appelée prestation de répit, correspond à 10 € par jour sur le tarif journalier.

## La sécurité

L'Ehpad relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J. À ce titre, il bénéficie d'un avis favorable de la commission de sécurité en date du 5 avril 2022 (visite obligatoire tous les 3 ans). La surveillance de l'établissement est assurée 24h/24h, notamment la nuit, par la présence systématique d'une équipe de nuit composée d'une aide soignante et d'un agent. Chaque résident porte un système d'appel, chaque appel et acquittement sont enregistrés en salle de soins.

## Proche du centre-ville

Avec une situation géographique favorable, proche du centre-ville, et en bordure du Parc Laussedat, La Gloriette bénéficie du charme et du calme d'un vaste espace naturel. Les personnes peuvent profiter de l'animation liée à la vie de la Ville avec ses commerces de première nécessité : boulangeries, bureau de Poste, services bancaires, opticien..., du marché hebdomadaire et des différents services municipaux.

Le Centre hospitalier Moulins-Yzeure, ainsi que la clinique privée Saint-Odilon sont accessibles par les transports en commun en une vingtaine de minutes.

# Votre confort

L'établissement dispose d'une superficie de 4 800 m<sup>2</sup> avec notamment de vastes espaces.



Au rez-de-chaussée se trouve l'espace administratif et la direction, avec une vaste salle à manger climatisée, l'espace d'hébergement temporaire, une pièce dédiée aux familles, animations, salle de réunion, un salon détente et une bibliothèque.

Des espaces verts tout autour donnent accès de plein pied au parc Laussedat, disposant aux abords de La Gloriette d'un parcours de marche goudronné.

De grands couloirs desservent les chambres individuelles au rez-de-chaussée ainsi que deux niveaux supérieur avec de vastes espaces de circulation et de repas :

- 6 appartements T2
- 35 appartements avec kitchenette
- 20 chambres

Le mobilier fourni par l'établissement est composé de la manière suivante :

- 1 lit médicalisé
- 1 chevet
- 1 bureau
- 1 chaise
- 1 fauteuil de repos
- 1 commode avec un tiroir fermant à clef

Chaque chambre dispose de placards, d'une terrasse ou un balcon. De petits meubles, bibelots personnels, chevets de décoration peuvent être apportés pour personnaliser la chambre et faire un nouveau «chez soi». Leur mise en place ne devant pas constituer une gêne ou un obstacle au bon fonctionnement du service.



## Le téléphone, la télévision



Chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique. Vous pouvez donc apporter votre téléphone. Une prise de télévision vous permet d'utiliser votre poste personnel. L'accès à la WIFI est possible au sein de la structure.

## Le linge

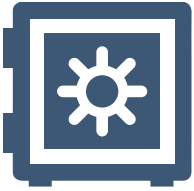
L'établissement possède une lingerie qui entretient votre linge personnel inclus dans le tarif. Il est nécessaire que le linge soit marqué au nom du résident. Nous pouvons réaliser cette prestation. Toutefois, il est possible d'entretenir soi-même son linge. Le linge plat (draps, alèse, couverture) est fourni par l'établissement et l'entretien est sous-traité par un groupement de coopération sanitaire du CHMY.

## Le courrier

Le courrier est distribué et relevé chaque jour, sauf le week-end. Le résident peut déposer ses lettres à l'accueil. Le journal La Montagne est mis à disposition des résidents en salle de détente.



# La Gloriette



## Les biens et valeurs personnels

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets, ou d'argent. Les objets peuvent être déposés au coffre-fort, ainsi que le numéraire.

## Les petites réparations



Un agent d'entretien est à votre disposition pour tout mauvais fonctionnement de votre mobilier ou matériel. L'intervention étant comprise dans les frais de séjour. L'agent essaiera, dans la mesure du possible, de répondre au mieux à vos attentes personnalisées.

## Coiffure

Un salon de coiffure est à la disposition des résidents à l'intérieur de l'établissement. Cette prestation reste à votre charge. Le choix du coiffeur vous appartient.



# Votre bien-être

## La restauration



L'établissement assure la fourniture de tous les repas.

Ils sont servis à heures fixes :

- Petit-déjeuner : de 6 h à 9 h en chambre, ou dans les lieux de vie
- Déjeuner : 12 h en salle à manger, ou en chambre pour raisons médicales
- Goûter : 15 h 30 à 16 h
- Dîner : 18 h 30 en salle à manger ou en chambre, pour raisons médicales

Les repas, déjeuner et dîner sont préparés par le service de restauration (service commun entre les villes d'Yzeure, Moulins et le CCAS d'Yzeure), livrés en liaison froide à La Gloriette.

Le service s'effectue à l'assiette par le personnel de la résidence. La présence directe du cuisinier en salle à manger permet d'adapter la quantité de nourriture selon la demande du résident.

Les menus sont établis par une diététicienne et respectent l'équilibre alimentaire ainsi que les régimes alimentaires médi-

calement présents.

Une commission menu se réunit une fois tous les deux mois pour évaluer la qualité des repas servis.

Cette instance est formée des représentants du personnel, de la diététicienne, des familles, des résidents, du cuisinier référent.

Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter les personnes de votre choix à déjeuner et/ou à dîner à la condition de réserver auprès de l'accueil ou de l'infirmier au moins 48 h à l'avance et 72 h pour le dimanche.

Le repas convive est à régler à l'accueil, au prix de 10 €.



## L'animation

Une animatrice, présente à temps plein, propose du lundi au vendredi des animations auxquelles vous pouvez librement participer : le choix établi en accord avec les attentes des résidents. Le programme reste à disposition des résidents et du personnel.

Des manifestations festives sont organisées autour de la semaine du goût, la semaine bleue, la fête de Noël, la guinguette, la galette des Rois... Ponctuellement des partenaires extérieurs, comme des associations locales, les crèches, les écoles apportent leur soutien et y participent activement.



L'association Automne Fleuri, loi 1901, permet par sa contribution financière et grâce à ses bénévoles de développer et d'apporter un soutien aux différentes manifestations. Cette association existe depuis 1993.

## Le culte

Une messe est célébrée une fois par mois au sein de l'établissement, pour les résidents qui en expriment le besoin. Un représentant d'une autre confession peut venir à la demande d'un résident ou de sa famille.



# Votre santé

L'Ehpad La Gloriette est aussi un lieu de soins bénéficiant d'une surveillance continue grâce à un système d'appel malade. En cas de problème médical, le médecin traitant ou le médecin de garde est immédiatement contacté.

## Les médecins coordonnateurs

L'établissement dispose d'un médecin coordonnateur. Il a la charge de la coordination des soins au sein de l'établissement, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du projet de soins individualisé en relation avec l'équipe soignante.

Le résident conserve, lors de son séjour en Ehpad, le libre choix de son médecin traitant conformément à l'article L 110-8 du code de la santé publique.

Un décret fixe les treize missions des médecins coordonnateurs en Ehpad.



## L'équipe soignante

L'équipe soignante se compose de quatre infirmières diplômées d'État, coordonnées par une cadre de santé. Celle-ci est en relation et sous

l'autorité du directeur et du médecin coordonnateur. Elle assure le suivi des visites des médecins et des prescriptions.

Un psychologue est présent pour les résidents et leur famille, les mardis et jeudis après-midi.





# Les conditions d'admission

## La demande d'admission

La demande d'admission peut se faire directement par la personne concernée ou par sa famille. Il suffit de remplir le dossier de demande d'admission accompagné du dossier médical.

La demande peut provenir du site ViaTrajectoire. Ce site est à la disposition des travailleurs sociaux, des hôpitaux, des professionnels des Ehpad.

Chaque dossier est examiné par le médecin coordonnateur qui donne un avis médical sur l'inscription ou non sur la liste d'attente.

Un courrier est adressé à la personne concernée ou à son référent familial.

Avant toute admission, une rencontre est organisée avec le médecin-coordonnateur, la cadre de santé et l'équipe soignante. Nous recommandons aux futurs résidents une visite de l'établissement.

Après avis du médecin-coordonnateur, l'admission est

prononcée par la direction. L'admission est également soumise à des formalités administratives (signature du contrat de séjour, remise du règlement intérieur).

## Les frais de séjour : tarif dépendance et hébergement

Les tarifs d'hébergement et de dépendance sont fixés chaque année par arrêté du Président du Conseil départemental de l'Allier. Ils sont à la charge du résident et/ou de sa famille s'il dispose de ressources suffisantes.

Les résidents peuvent bénéficier :

- de l'aide sociale et de l'allocation logement sous certaines conditions de ressources.
- de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie en



fonction du niveau de dépendance)

Le prix de la journée comprend :

- les prestations hôtelières (tarif d'hébergement)
- les prestations liées à la dépendance (tarif dépendance)

En 2022, le prix de la journée est de 61,27€ en hébergement permanent, 51,27€ en hébergement temporaire.

## Les soins de nursing

Ils sont assurés par une équipe d'auxiliaires de soins d'après une planification. Les soins de nursing consistent dans les différentes aides à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide aux repas, animation, prévention ou traitement de l'incontinence...). A savoir que les produits d'incontinence sont pris en charge par l'établissement si nécessaire.

## Les intervenants paramédicaux

Le résident a le libre choix concernant les intervenants paramédicaux : pédicure-podologue, kinésithérapeute, dentiste, orthophoniste, dermatologue, ambulanciers, taxi...

## Les pharmaciens

La préparation des médicaments est assurée par la pharmacie Charvet à Yzeure sous la responsabilité du pharmacien. La dispensation des traitements est effectuée par les infirmières de l'Ehpad.





# Informations pratiques



## Visites et sorties

Les visites et sorties sont libres. Malgré tout, pour éviter l'inquiétude du personnel, nous vous conseillons d'informer l'infirmière ou l'administration de toute sortie ou absence.

## Alcool et tabac

Nous avons choisi de limiter la

présence de boissons alcoolisées dans l'établissement. Les fumeurs peuvent se retrouver dans un espace à l'extérieur et sous abri. Par ailleurs, l'interdiction de fumer s'impose dans tous les locaux.

## Pourboires

Les pourboires aux personnels sont strictement interdits. Cependant, si vous désirez témoigner de votre reconnais-

sance, vous pouvez faire un don à l'association l'Automne Fleuri, une association de bénévoles organisant des manifestations au profit des résidents.

## Numéros utiles

- Mairie d'Yzeure : 04 70 48 53 00
- Service solidarité et CCAS d'Yzeure : 04 70 48 53 49





EHPAD  
**La Gloriette**

8 rue de Bellecroix - BP 100  
03403 Yzeure Cedex

04 70 20 80 87  
[accueil@ehpad-gloriette.fr](mailto:accueil@ehpad-gloriette.fr)